

Barème d'honoraires de CITIZENS ®

RAPPEL:

Le présent barème est uniquement applicable pour la prise de mandat auprès des clients particuliers ayant la qualité de consommateur au sens de l'article 2-1 de la directive n°2011/83/UE et de la loi Hamon n°2014-344 du 17 mars 2014.

Pour les clients agissant en qualité de professionnel, les taux d'honoraires sont fixés avec les agents en fonction d'une libre négociation et des usages locaux (Ex. Paris en zone tendue, honoraires de location en commerce: 30% à la charge du preneur).

A/ En matière d'immobilier d'habitation

• VENTE IMMOBILIERE

PRIX DE VENTE	POURCENTAGE DE COMMISSION TTC*
< 100 000 €	10 %
100 0001 à 200 000 €	7 %
200 001 à 500 000 €	6 %
500 001 à 2 M. €	5 %
2 000 001 à 5 M. €	4 %
> à 5 M. €	3 %

* Tranches non cumulatives. Les prix pourront être arrondis aux 1 000 € inférieurs.

Mandat de vente: Honoraires à la charge du vendeur. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Mandat de recherche: Honoraires à la charge de l'acquéreur selon barème ci- dessus.

• LOCATION

LOCATION MEUBLEE/NON MEUBLEE	PART BAILLEUR	PART LOCATAIRE
Négociation & Mise en relation	Offert	-
Visite du preneur Constitution du dossier Rédaction du bail	10 € TTC*/m2	10 € TTC*/m2
Etat des lieux: facturé au bailleur et au locataire le jour de sa réalisation	3 € TTC*/m2	3 € TTC*/m2

* Le tout dans la limite d'un mois de loyer hors charges

• **GESTION LOCATIVE**

HONORAIRES DE GESTION: 7,20 % TTC

ASSURANCE LOYERS IMPAYES: 2,50 % TTC sur les loyers et charges. Couvre 100 % des loyers et charges jusqu'à expulsion ainsi que les frais de procédure (avocat, huissier, serruriers...) plus la détérioration immobilière jusqu'à 10.000 euros sans franchise ni délai de carence

• **ESTIMATION**

350€ TTC: Dans le cadre d'une estimation simple, bancaire ou notariale.

OFFERTE: Dans le cadre d'un mandat

B/ En matière d'immobilier professionnel

• **VENTE IMMOBILIERE**

PRIX DE VENTE	POURCENTAGE DE COMMISSION HT*
< 100 000 €	10 %
100 0001 à 200 000 €	7 %
200 001 à 500 000 €	6 %
500 001 à 2 M. €	5 %
2 000 001 à 5 M. €	4 %
> à 5 M. €	3 %

*Honoraires minimum de 5 000 € HT**

• **CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET/OU DROIT AU BAIL**

10% HT* du montant de la cession

*Honoraires minimum de 5 000 € HT**

• **LOCATION**

PRESTATION	POURCENTAGE DE COMMISSION HT*
Location pure	<ul style="list-style-type: none"> • 15% du loyer annuel HC HT à la charge du Bailleur • 15% du loyer annuel HC HT à la charge du Preneur
Location avec Pas de porte/Droit d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> • 10% de la période triennale HC HT • 10% du Pas de porte/droit d'entrée à la charge du preneur

*Honoraires minimum de 5 000 € HT**

Prestations non incluses dans nos honoraires de location d'immobilier professionnel:

- Rédaction de l'état des lieux
- Rédaction du contrat de bail

Information du client sur les frais liés à l'état des lieux:

L'article L. 145-40-1 (loi PINEL) a créé l'obligation d'établir un état des lieux d'entrée lors de la prise de possession des locaux. La rédaction de l'état des lieux peut être établi sans frais sous la responsabilité du bailleur OU à frais partagés à part égale, si cette prestation est réalisée sous la responsabilité d'un huissier de justice.

* *Honoraires indiquée hors taxes, TVA au taux de 20% en sus.*